

Comité syndical du 14 Février 2023 Procès-verbal de séance

Elus présents : 9

Mme Marie-Agnès Petit
M. Jean-Marc Boyer (Suppléant)
M. Bernard Brignon
Mme. Annie Ricoux
M. Jean-Claude Bonnebouche
Mme Corinne Goncalves
M. Michel Joubert

M. Pierre Philippon
M. Stéphane Wenger (suppléant)

Elus excusés : 6

Mme Corinne Bringer
M. Michel Chapuis
Mme Brigitte Renaud
Mme Marie-Pierre Vincent

M. André Brivadis
M. Paul Philbée

Et :
M. Grimaud, Directeur du
S.M.P.C.D

Ouverture de la séance 14h35

Les points 1.1 à 1.4 concernant l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de chacun des budgets du SMPCD sont reportés à la séance prochaine (14 Mars 2023).

Préambule :

Marie-Agnès Petit : Le déroulement de la séance est modifié, nous échangerons dans l'ordre suivant :

1. Convention
2. Patrimoine
3. Finance
4. Information

Corinne Goncalves : Au niveau de l'Agglomération et de son Office de Tourisme, nous avons la volonté de renforcer la communication sur le plateau casadéen, on veut promouvoir l'ensemble du territoire de l'Agglomération dont La Chaise Dieu fait partie.

Michel Joubert : Montrer à tous qu'il y a des richesses à découvrir en dehors du Puy-en-Velay, promouvoir par la même occasion le site de l'abbaye.

Marie-Agnès Petit : Bien échanger avec le service communication du SMPCD, pour partager l'ensemble des évènements.

Jean-Paul Grimaud : Le travail en commun est déjà en cours, sur la saison et les évènements ponctuels qui rythmeront l'année (comme le Critérium du Dauphiné).

1 CONVENTION

1.1 Autorisation de signature des conventions d'encaissement pour compte de tiers

J-Paul Grimaud : Nous travaillons avec AGRIVAP sur plusieurs possibilités notamment pour faciliter l'accès à l'entrée du parcours aux personnes le désirant. Un agent du SMPCD sera présent à leur arrivée de certains trains, pour accompagner les personnes intéressées jusqu'à la billetterie. (CS à venir)

- 1- Pour les trains quotidiens, l'arrivée sur La Chaise-Dieu est à 15h40 – le départ à 17h15 : Proposer aux visiteurs de découvrir les salles principales du parcours, sur présentation de leur billet de train AGRIVAP application du tarif réduit à 5 euros.
- 2- les vendredis du 14 juillet au 18 août, circulation du train panoramique en pré-réservation à tarif préférentiel, avec la visite du site comprise dans le billet.

VOTE : 8 POUR 8 (Corinne Goncalvès ne prend pas part au vote)

1.2 Autorisation de signature des conventions de partenariats

J-Paul Grimaud : Suite aux remarques lors des différents CS. Nous avons travaillé avec différents sites culturels du département.

Dans le cadre du Pass Monument, nous n'avons pas trouvé opportun d'intégrer la formule.

Le Pass 5 monuments se vend moins bien que le pass 3 monuments, l'Abbaye est trop éloigné géographiquement, nous préférons donc proposer une réduction, pour que les titulaires du pass puissent découvrir au cours de leur séjour ou de la saison notre site.

Corinne Goncalvès : Vous pourrez comptabiliser d'où viennent les visiteurs de l'offre ?

J-Paul Grimaud : Ce sera possible, notamment pour les visiteurs titulaires du pass monument. Nous proposerons au prochain comité une convention de partenariat pour des pass jumelés avec la SEM CAP TOURISME 43 (Terre de Géants, Rocher Aiguilhe)

VOTE : 7 POUR 7 (Marie-Agnès Petit et Corinne Goncalvès ne prennent pas part au vote).

1.3 Autorisation de signature convention de délégation avec l'office de Tourisme de l'agglomération

J-Paul Grimaud : Il s'agit de formaliser et simplifier les missions de chacun. Notamment en termes de produits touristiques (Visite du parcours + restauration + autres prestations). Durée de 3 ans à compter de la signature, reconductible.

VOTE 8 POUR 8 (Corinne Goncalvès ne prend pas part au vote)

1.4 Autorisation de signature de l'avenant 2 convention de mise à disposition de salle

M-Agnès Petit : Le travail commun de Jean-Paul et Boris est à féliciter. Optimisation des espaces, un étage unique pour l'ensemble des bureaux du Festival et du SMPCD (2^{ème} étage Aile Ouest).

Nous remercions également l'association « la Chaise musicale » qui a accepté de changer de salle.

VOTE 7 POUR 7 (Pierre Philippon ne prend pas part au vote)

2 PATRIMOINE

2.1 Modification des tarifs Saison 2023

VOTE 9 POUR 9

3. FINANCE

3.1 Rapport d'orientation budgétaire 2023

M-Agnès Petit : Les comptes de gestion et administratif sont reportés, néanmoins au budget principal notre résultat est déficitaire d'environ 400 000 euros (sans reprise du résultat de l'exercice antérieur). Le budget annexe est à l'équilibre.

Pour 2023, l'objectif est de faire plus de recettes avec le même coût de fonctionnement.

Des réflexions pour les années à venir : augmenter le prix d'entrée en 2024 ? Faire plus de recettes ?

Mais aussi une réflexion autour de l'exposition temporaire.

Redéfinir les missions du SMPCD.

Pierre Philippon : Le nombre de visiteurs n'a pas évolué, avant le SMPCD il y avait déjà 20 000 visiteurs pour les tapisseries.

M-Agnès Petit :

Pour rappel Contribution Section fonctionnement :

330 000 euros Département/ 188 800 euros CAPEV / 20 095 Commune

Si déficit, il est supporté à hauteur de 2/3 par le Département et 1/3 par la CAPEV.

J-Paul Grimaud : La commune a seulement une part fixe, mais n'intervient pas en cas de déficit.

M-Agnès Petit : Au niveau du département, nous avons voté une aide complémentaire à hauteur de 103 000 euros

J-Paul Grimaud : Le montant de 51 500 euros demandé à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay sera voté en 2023.

J-Paul Grimaud : On a prévu pour 2023, une baisse de 20 000 euros sur les charges de personnel saisonniers. L'objectif est de réaliser 6 000 entrées payantes supplémentaires, soit une augmentation 30 %

Pierre Philipon : Il faut plus de communication sur le parcours, pour que les gens viennent.

J-Paul Grimaud : on travaille au quotidien avec l'ensemble des partenaires (office de tourisme de l'agglomération, maison du tourisme 43, maison du tourisme Livradois Forez ...).

Le budget communication global est d'environ 80 000 euros (pour couvrir toutes les missions du syndicat mixte : parcours de visite, exposition temporaire, saison culturelle, développement touristique ...). Chaque support de communication à un coût, nous souhaitons rationaliser au maximum nos dépenses notamment en développant nos partenariats et collaborations avec les organismes de tourisme évoqué précédemment.

On va aussi travailler sur la signalisation du site, que chaque visiteur de passage à La Chaise-Dieu soit incité à découvrir le parcours muséographique et pas seulement l'Eglise abbatiale.

INFORMATIONS

Etude de faisabilité Chaufferie Biomasse ;

Jean Claude Bonnebouche : Pas de contre-indication de la part de l'UDAP 43.

Lors de leur visite, ils ont confirmé qu'ils autoriseraient la construction d'un local derrière l'auditorium, la cheminée devant être réalisée à l'intérieur du bâtiment Lafayette 2.

Après le rendu en septembre 2022 de l'étude de faisabilité pour la création d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur technique confiée au cabinet Kairos ingénierie, le syndicat mixte souhaite avancer sur ce dossier.

La communauté d'Agglomération devrait dans les prochaines semaines signer une convention avec l'ADEME, devenant ainsi organisme délégataire pour la gestion des dossiers et des subventions. Les services de l'agglomération fourniront au syndicat mixte une fiche technique pour la demande de financement.

Le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre spécialisée (en collaboration avec la maîtrise d'œuvre actuelle) est le préalable au lancement du projet. La question d'une assistance à maîtrise d'ouvrage peut se poser, voir si nécessaire Par ailleurs, l'UDAP 43 sera étroitement associée à toutes les étapes de montage du dossier.

Calendrier prévisionnel :

- Avril : élaboration du cahier des charges pour maîtrise d'œuvre
- Mai : consultation des cabinets
- Juillet : choix du maître d'œuvre
- Fin septembre : APS
- Octobre : APD (avis UDAP, permis construire , autorisation travaux ...)
- Travaux en 2024 pour une mise en service pour la saison de chauffe 2024/2025

Un comité de pilotage et de suivi du dossier sera à mettre en place avec les différents acteurs concernés : syndicat mixte, communauté d'agglomération, UDAP 43, mairie de la Chaise-Dieu, FIBOIS, maîtrise d'œuvre du site ...

Pierre Philipon : Quels seront les bâtiments ? Avez-vous envisagé la revente aux frères?

J-C Bonnebouche : L'ensemble du site (Aile Ouest, Echo, Auditorium, Chapelle des Pénitents et les bâtiments dont les travaux se feront plus tard) sauf l'église abbatiale. Pas de projets extérieurs, l'étude est faite pour répondre aux besoins du site. La chaudière fioul sera conservée.

Hydrométrie :

Salle des tapisseries : des déshumidificateurs professionnels avec évacuation automatique ont été posés en janvier.

L'étude hydraulique (places et abbaye) est en cours, le rendu se fera début mars.

SSI abbatiale :

Les températures de janvier trop basses ont entraîné des retards, mais le chantier avance. Tout est fait pour que les échéances soient respectées.

Marie-Agnès PETIT : L'exposition temporaire 2023 sera autour d'Henri Pourrat.

Pour 2024, nous avons donné notre accord de principe sur une exposition Robert Doisneau.

Le coût financier est très important, il serait opportun de limiter les coûts, et de proposer des expositions d'artistes locaux, peintres, sculptures et autres au sein de l'aile de l'Echo.

Jean-Paul Grimaud : Nous devons donc lever l'option sur l'expo Doisneau si d'autres personnes sollicitaient l'association qui gère les droits du photographe et le planning de ses expositions.

Michel Joubert : il y a le projet du train touristique, vélo rail. En cours de réflexion, mais c'est un coût financier important.

Bernard Brignon : Il y aurait une opportunité pour Le Puy et La Chaise Dieu, il y a partout en France des trains touristiques qui se développent et qui sont appréciés. Il faut lever plus de fonds, l'entretien n'a pas été fait régulièrement. Sur la partie Ambert-La Chaise-Dieu il y a vraiment énormément de monde, donc un potentiel pour une offre touristique complémentaire.

Prochain Comité syndical le mardi 14 mars à 14h30, salle Allier.

Levée de séance 16h35

COMITE SYNDICAL
Ordre du jour de la séance du 14 02 2023

1 FINANCE

- 1.1 Compte de gestion Exercice 2022 – Budget principal
- 1.2 Compte de gestion Exercice 2022 – Budget annexe
- 1.3 Compte administratif Exercice 2022 – Budget principal
- 1.4 Compte administratif Exercice 2022 – Budget annexe
- 1.5 Rapport d'orientation budgétaire 2023

2 CONVENTION

- 2.1 Autorisation de signature des conventions d'encaissement pour compte de tiers
 - Office de tourisme de l'agglomération du Puy-en-Velay – *Topo guides et fiches randonnées*
 - Marin Carouge – *Produits dérivés*
 - AGRIVAP Trains de la Découverte – *Billetterie individuel et Forfait famille*
 - Lune – *Carte postale*
- 2.2 Autorisation de signature des conventions de partenariat
 - Office de tourisme de l'agglomération du Puy-en-Velay – Pass monument
 - Château de Chavaniac-Lafayette
 - Association Le Doyenné
- 2.3 Autorisation de signature de la convention de délégation avec l'office de Tourisme de l'agglomération du Puy-en-Velay dans le cadre de sa mission Tourisme
- 2.4 Autorisation de signature l'avenant 2 de la convention de mise à disposition de salle – *La Chaise musicale*

3 PATRIMOINE

- 3.1 Modification des tarifs Saison 2023

4 INFORMATION

- 4.1 Etude de faisabilité Chaufferie Biomasse

Comité syndical du 14/02/2023
Date de convocation : 09/02/2023

Elus présents : 9

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Jean-Marc Boyer (suppléant)
Monsieur Bernard Brignon
Madame Annie Ricoux
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Michel Joubert
Monsieur Pierre Philipon
Monsieur Stéphane Wenger (suppléant)

Elus excusés : 6

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Votants : 8 sur 13

Objet de la délibération n°20230214-1

AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'ENCAISSEMENT POUR COMPTE DE TIERS

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Le Syndicat Mixte du Projet Chaise Dieu, via la boutique, vend différents produits (livres, cartes postales, tickets, cartes, jetons) pour le compte de tiers.

L'encaissement « *pour le compte d'un tiers* » permet à une collectivité ou un établissement public local de mettre à la disposition des usagers un service assuré par un tiers et rémunéré par les bénéficiaires.

Des recettes peuvent donc être encaissées pour le compte du partenaire de la collectivité qui aura indifféremment le statut public (autre collectivité, EPCI, etc...) ou privé (prestataires privés dans le domaine du transport, de la téléphonie ou culturel, association...).

La mise en place d'une convention de ce type avec chacun des partenaires présente plusieurs avantages :

- Une seule « caisse » à gérer, permettant ensuite d'identifier automatiquement quelles recettes sont encaissées pour quels produits vendus. Cela permettant plus de clarté d'un point de vue comptable.
- Réduction du nombre de « caisses » physiques propres à chaque partenaire corollaire d'un besoin trop important en terme de volumes de coffres forts et d'un risque pour les personnels ; cela réduisant les risques d'erreurs et les risques physiques liées à la sécurité.

L'arrêté constitutif de la régie prévoira l'encaissement de recettes (nature et modalités) pour le compte du tiers clairement identifié. Il prévoira, ainsi que la convention d'encaissement pour compte de tiers, les modalités de reversement par le régisseur des sommes encaissées.

La rémunération du Syndicat est précisée au sein de chacune des conventions.

Actuellement les prestataires identifiés sont :

1. Office de tourisme de l'Agglomération du Puy
 - ✓ Topoguides
 - ✓ Fiches randonnées

2. Association Marin Carouge
 - ✓ Produits dérivés de l'Orgue de La Chaise Dieu
3. AGRIVAP
 - ✓ Billetterie individuelle et forfait famille

Et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, (Madame Goncalvès ne prenant pas part au vote) :

- **Autorise la Présidente à signer les conventions et avenants si nécessaires, avec les partenaires listés ci-dessus.**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

Comité syndical du 14/02/2023
Date de convocation : 09/02/2023

Elus présents : 9

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Jean-Marc Boyer (suppléant)
Monsieur Bernard Brignon
Madame Annie Ricoux
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Michel Joubert
Monsieur Pierre Philipon
Monsieur Stéphane Wenger (suppléant)

Elus excusés : 6

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Votants : 7 sur 13

Objet de la délibération n°20230214-2

AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Afin d'inscrire le parcours de visite de l'Abbaye de La Chaise-Dieu dans l'offre touristique « produits d'appels » du département, nous vous proposons d'établir un partenariat avec différents sites de Haute-Loire.

Actuellement les partenaires identifiés sont :

1. Office de tourisme de l'Agglomération du Puy-en-Velay
✓ Pass Monument (*Musée Crozatier, Statue Notre-Dame de France, Cloître de la Cathédrale, Rocher Saint-Michel d'Aiguilhe et Forteresse de Polignac*)
2. Le Château de Chavaniac-Lafayette
3. Le Doyenné de Brioude

L'objectif est de promouvoir la richesse et la diversité de notre territoire, auprès des visiteurs de passage et des altiligériens qui (re)découvrent un des sites, en leur proposant une réduction sur leurs entrées pour qu'ils poursuivent leur voyage jusqu'à l'Abbaye de La Chaise-Dieu.

Le visiteur qui découvre un des sites énoncés ci-dessus, peut acquérir son **entrée sur le parcours de visite de l'Abbaye au tarif de 7 euros** (au lieu de 9 euros), **sur présentation de son billet (ou e-billet) délivré par l'un des partenaires listés.**

Les visiteurs éligibles au tarif réduit ne bénéficient pas d'une réduction supplémentaire, le tarif réduit étant de 5€.

Pour rappel, sont concernés par ce tarif les enfants de 6 à 18 ans, les étudiants et demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois).

Les conditions de réciprocité dans le cadre du partenariat avec le Château Chavaniac-Lafayette et le Doyenné sont énoncées dans les conventions annexées.

Et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, (Mesdames Petit et Goncalvès ne prenant pas part au vote) :

- **Autorise le 1^{er} Vice-Président à signer les conventions annexées, ainsi que toutes pièces et avenants nécessaires à l'exécution des partenariats, avec les entités listées ci-dessus.**
- **Modifier la délibération 20221114-6 relative au calendrier et tarifs de la Saison 2023.**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 14/02/2023

Date de convocation : 09/02/2023

Elus présents : 9

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Jean-Marc Boyer (suppléant)
Monsieur Bernard Brignon
Madame Annie Ricoux
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Michel Joubert
Monsieur Pierre Philippon
Monsieur Stéphane Wenger (suppléant)

Elus excusés : 6

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Votants : 8 sur 13

Objet de la délibération n°20230214-3

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE LA MISSION
TOURISTIQUE AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PUY-EN-VELAY**

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Président qui rappelle que :

Parmi les compétences statutaires du Syndicat Mixte du Projet Chaise Dieu, figure la mission de développement touristique local.

Pour rappel, l'objet de l'office de tourisme de l'agglomération du Puy-en-Velay est le suivant :

- Accroître l'activité touristique, économique et culturelle
- Assurer les missions d'accueil et d'informations touristiques
- Contribuer à la mise en valeur des richesses naturelles et monumentales
- Assurer la coordination des divers partenaires du développement touristique local
- Etre consulté sur des projets d'équipements collectifs touristiques
- Commercialiser les prestations de services touristiques dans les conditions prévues par la Loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours
- Contribuer à l'organisation et à la mise en œuvre de manifestations touristiques sur l'initiative de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay
- Assurer la promotion de l'image touristique de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

Dans l'objectif d'assurer une interface opérationnelle la plus efficiente possible entre les missions du Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu et l'office de tourisme de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, il semble opportun que le principal site touristique du territoire exerce la compétence tourisme par délégation de l'office de tourisme de l'Agglomération du Puy-en-Velay.

La convention proposée précise les missions d'animations touristiques qui seraient déléguées par l'office de tourisme de l'agglomération du Puy-en-Velay au Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu, et les conditions d'exécution de celles-ci.

Ces missions sont les suivantes:

Accueil :

- Assurer un service performant d'information et de renseignements des clientèles françaises et étrangères

- Mettre en œuvre toute action permettant de favoriser et développer le séjour touristique sur le territoire désigné en préambule

Information :

- Remettre des documents pratiques visant à faciliter le séjour et la découverte du plateau de La Chaise-Dieu et de la Communauté d'Agglomération, avec notamment, la mise en avant des différentes offres touristiques locales
- Utiliser et mettre à disposition du public les outils numériques correspondants
- Suivi et mise à jour de la base de données touristique APIDAE pour les adhérents à l'office de tourisme

Animation :

- Organiser des visites guidées de groupes ou individuelles
- Mettre en œuvre toute action contribuant à l'animation du territoire désigné en préambule.

Produits touristiques :

- Conception, montage, suivi des dossiers liés à la commercialisation

La convention prévoit :

- Des locaux d'accueil dédiés à l'exercice des missions touristiques, ainsi que tout le matériel mobilier et informatique y contribuant.
- Du personnel qualifié, intégré aux effectifs du Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu, en charge de la mise en œuvre des missions touristiques.

Le bureau d'information touristique sera ouvert toute l'année sur la base d'horaires fixés en fonction de la réalité de la fréquentation touristique (haute et basse saison). Dans ce dispositif d'accueil est prévue la présence d'au moins un des trois agents permanents en charge d'assurer la qualité et la pertinence des informations au public.

Et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, (Madame Goncalvès ne prenant pas part au vote) :

- **Autorise la Présidente à signer la convention de délégation de la mission touristique par l'Office de tourisme de l'Agglomération du Puy-en-Velay.**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 14/02/2023
Date de convocation : 09/02/2023

Elus présents : 9

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Jean-Marc Boyer (suppléant)
Monsieur Bernard Brignon
Madame Annie Ricoux
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Michel Joubert
Monsieur Pierre Philipon
Monsieur Stéphane Wenger (suppléant)

Elus excusés : 6

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Votants : 8 sur 13

Objet de la délibération n°20230214-4

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE SALLE – LA CHAISE MUSICALE

Vu la délibération 20220912-7 relative à l'autorisation de signature de la convention d'occupation des salles avec l'Association La Chaise musicale,

Vu la délibération 20221021-4 relative à l'autorisation de signature de l'avenant n°1 de la convention d'occupation des salles avec l'Association La Chaise musicale.

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Suite à un réaménagement des espaces de bureaux de certains collaborateurs de l'Association du Festival, les cours de musique ne se dérouleront plus en salle 422, mais en salle 417 (même bâtiment, même étage).

Et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, (Monsieur Philipon ne prenant pas part au vote) :

- **Autorise la Présidente à signer l'avenant à la convention d'occupation des salles avec l'association *La chaise musicale*.**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 14/02/2023
Date de convocation : 09/02/2023

Elus présents : 9

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Jean-Marc Boyer (suppléant)
Monsieur Bernard Brignon
Madame Annie Ricoux
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Michel Joubert
Monsieur Pierre Philipon
Monsieur Stéphane Wenger (suppléant)

Elus excusés : 6

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Votants : 8 sur 13

Objet de la délibération n°20230214-5

MODIFICATION DES TARIF SAISON 2023

Vu la délibération 20221114-6, relative au Calendrier et Tarifs de la Saison 2023,

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Ce rapport a pour objet de compléter la grille tarifaire pour la saison 2023 et de prendre en compte les conditions financières des partenariats mis en place pour la saison.

- Tarif spécial Evènements Abbatale, **devient le Tarif Evènements et Partenaires**
➤ **7€ au lieu de 9€ (plein tarif)**

En sus, des évènements Abbatale empêchant l'accès à celle-ci, **chaque visiteur présentant le billet d'entrée (ou e-billet) de l'un de nos partenaires bénéficiera du tarif Evènements et Partenaires, et s'acquittera de son entrée au prix de 7€ au lieu de 9€.**

Les visiteurs éligibles au tarif réduit ne bénéficient pas d'une réduction supplémentaire, le tarif réduit est de 5€. Pour rappel, sont concernés par ce tarif les enfants de 6 à 18 ans, les étudiants et demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois).

Actuellement les partenaires sont :

- ✓ L'Office de tourisme de l'agglomération du Puy-en-Velay, dans le cadre du Pass Monument
- ✓ Le Château de Chavaniac - Lafayette
- ✓ L'association le Doyenné à Brioude

Et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Modifie et complète la délibération 20221114-6 relative au calendrier et au tarif saison 2023.**

Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

Comité syndical du 14/02/2023
Date de convocation : 09/02/2023

Elus présents : 9

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Jean-Marc Boyer (suppléant)
Monsieur Bernard Brignon
Madame Annie Ricoux
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Michel Joubert
Monsieur Pierre Philippon
Monsieur Stéphane Wenger (suppléant)

Elus excusés : 6

Madame Corinne Bringer
Monsieur Michel Chapuis
Madame Brigitte Renaud
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée

Objet de la délibération n°20230214-6

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente qui rappelle que :

Depuis 2020, le site présente un parcours de visite complet, avec une nouvelle scénographie. La crise sanitaire a perturbé en 2020 et 2021 son exploitation.

En 2022, première année « normale », **23 942 entrées ont été comptabilisées** (21 631 payantes et 2 158 gratuites essentiellement à l'occasion des journées européennes du patrimoine) qui ont générées **190 914 euros de recettes**.

La boutique a réalisé, d'avril à novembre, un chiffre d'affaires de **40 129,45 euros**.

Rappel : Les statuts du syndicat mixte (approuvés le 2 décembre 2016) précisent son objet et ses missions :

« La réhabilitation, l'entretien, la gestion de l'ensemble abbatial de la Chaise-Dieu et de ses équipements connexes. Il en assure l'exploitation, la valorisation et la mise en tourisme pour en favoriser le développement global et le rayonnement local, national voire international. Il contribue au développement culturel, économique et touristique local ».

Aujourd'hui le challenge est clairement de mener de front les travaux (à achever, à programmer, à réaliser et malheureusement aussi ceux à reprendre) avec les actions de développement et d'exploitation.

Pour y parvenir les défis à relever sont nombreux mais rien de solide ne pourra se construire sans une analyse précise et sincère des moyens financiers alloués par les collectivités membres.

Pour mémoire le Syndicat Mixte dispose de 2 budgets :

- 1 budget principal (avec une section fonctionnement et une section investissement)
- 1 budget annexe, budget d'exploitation du site (sans section d'investissement)

Le budget annexe est composé de 3 programmes :

- Auditorium (Saison Culturelle)
- Expositions (Exposition permanente : *Parcours de visite* et Exposition temporaire)
- Office de tourisme (Boutique, Billetterie festival)

Les recettes de fonctionnement

Modalités de contribution de chacune des 3 collectivités constituant le syndicat mixte :

- **La participation de la commune :**

- L'équivalent des primes d'assurance, des impôts, taxes et des redevances liées aux bâtiments leur appartenant, qu'elle aura mis à disposition
- L'équivalent de son apport 2016 (hors contribution pour les primes d'assurance, les impôts, taxes et les redevances susvisées)

- **La participation de l'EPCI (Communauté d'Agglomération) :**

- L'équivalent des primes d'assurance, des impôts, taxes et les redevances liées aux bâtiments lui appartenant, qu'elle aura mis à disposition
- L'équivalent de son apport 2016 (hors contribution pour les primes d'assurance, les impôts, taxes et redevances susvisées)

Et au titre des transferts de compétences au syndicat mixte :

- L'équivalent de la subvention versée à l'Office de Tourisme en 2016
- Le reversement de la taxe de séjour
- L'équivalent de la charge nette d'exploitation de l'auditorium, y compris le coût de la chargée de mission culture en 2016
- La contrepartie de l'annuité d'emprunt auditorium
- La moitié de la charge du DGS de la Communauté en 2016
- La charge de la secrétaire comptable de la Communauté en 2016

- **La participation du Département :**

- L'équivalent de son apport 2016 (hors expositions)
- La charge de ses personnels mis à disposition du syndicat mixte

Le solde étant réparti chaque année respectivement entre le Département à raison de 2/3 et l'EPCI à raison de 1/3.

L'ensemble de ces recettes est versé sur le budget principal selon la répartition suivante :

Chapitre	Budgété 2022	Réalisé 2022	Prévu 2023
74 – Participations :	682 169,36 €	641 931,36 €	1 020 388, 77 €
FCTVA	67, 00 €	19, 00 €	2 161, 39 €
Département	433 000,00 €	* 433 000,00 €	*** 615 210,02 €
Agglomération	188 817,36 €	* 188 817,36 €	*** 382 922,36 €
Commune	** 60 285,00 €	20 095,00 €	20 095,00 €

* Fin 2022, le Département a apporté une aide complémentaire de 103 000 euros, malgré celle-ci le bilan de l'exercice laisse apparaître un déficit de 166 063,15 euros.

Parallèlement la Communauté d'Agglomération devrait voter au printemps 2023 une participation complémentaire de 51 500 euros.

** La participation de la commune de la Chaise-Dieu s'élève en 2022 à 20 095 euros, la somme budgétée en 2022 (60 285 euros) intègre les participations 2020 et 2021 encaissées en 2022.

*** Avec une participation complémentaire de 285 210 euros pour le Conseil Départemental et de 194 105 euros pour la Communauté d'Agglomération.

- **Les subventions pour l'exploitation du site (versées sur le budget annexe) selon la répartition suivante :**

Chapitre	Budgété 2022	Réalisé 2022	Budgété 2023
74 – Dotations, subventions et participations	34 239,49 €	26 840,00 €	38 100,00 €
Programme auditorium	19 500,00 €	18 100,00 €	21 500,00 €
Programme exposition	14 739,49 €	8 740,00 €	16 600,00 €

- **Les recettes d'exploitation du site (budget annexe) selon la répartition suivante :**

Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Budgété 2022	Réalisé 2022	Budgété 2023
70 - Produits des services et du domaine	195 555,00 €	215 053,00 €	378 282 ,00 €	261 229,39 €	303 500,00 €
Auditorium (location, recettes spectacles)	4 641,00 €	2 453,00 €	4 900,00 €	5 620,00 €	5 500,00 €
Billetterie parcours	158 143,00 €	144 944,00 €	306 230,00 €	190 914,00 €	229 500,00 €
Bureau info Tourisme (boutique, festival)	32 871,00 €	63 926,00 €	67 152,00 €	64 695,39 €	68 500,00 €

Il faut noter qu'un versement de 74 000 euros a été réalisé du budget principal au budget annexe. Les ressources propres représentent, en 2022, 81,4 % des recettes globales.

Pour les années à venir l'objectif est une augmentation significative des diverses recettes d'exploitation notamment en ce qui concerne la billetterie du parcours de visite et le chiffre d'affaires de la boutique.

En 2023 avec l'hypothèse de 27 000 visiteurs payants (21 631 réalisés en 2022, 17 684 en 2021 et 19 647 en 2020), la recette billetterie du parcours pourrait être de 229 500 euros sur la base d'une moyenne de 8.50 € par visiteur.

L'objectif des années futures étant d'atteindre et de consolider, par étapes, le chiffre de 40 000 visiteurs payants.

Les expositions temporaires (photos de Luc Olivier en 2020, Tapisseries de Dom Robert en 2021, Tisser la nature en 2022, Henri Pourrat, par mots et merveilles en 2023) constituent une source d'attrait supplémentaire pour la visite du site avec des ventes complémentaires pour la boutique.

Les années à venir devront être celles de la rationalisation des mouvements entre budgets : il sera nécessaire de continuer d'autonomiser au maximum le budget annexe, afin d'obtenir une vision explicite de l'évolution des ressources et des dépenses dites « propres », liées directement à l'exploitation du site.

Les dépenses de fonctionnement

1 / Les charges de personnel sont réparties de la manière suivante :

Au budget principal :

Chapitre	Réalisé 2021	Budgété 2022	Réalisé 2022	Budgété 2023
Personnel mis à disposition par l'agglomération	55 564,00 €	30 116,00 €	30 116,00 €	36 600,00 €
Personnel mis à disposition par le département	55 535,93 €	30 800,00 €	30 700,41 €	0,00 €
Personnel titulaire	44 287,30 €	132 600,00 €	128 207,41 €	154 684,00 €
Personnel non titulaire	219 048,64 €	237 800,00 €	239 646,97 €	289 136,00 €

Les charges de personnel mis à disposition par le département et la communauté d'agglomération évoluent :

- Mise à disposition au 1^{er} octobre 2019 de Mme Elise MARSAY-DENOUS (50%), puis 100 % du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022.

Le 1^{er} octobre 2022 le Syndicat a recruté un directeur à temps complet.

- La charge du personnel mis à disposition par la communauté d'agglomération (une chargée de mission saison culturelle et une assistante comptable et RH) ne concerne plus depuis le 1^{er} août 2020 que l'assistante comptable RH (pour 80% d'un ETP) puisque la chargée de mission médiation culturelle a été remplacée par une personne recrutée par le Syndicat Mixte et intégrée à ses effectifs.

Le coût des personnels titulaires et non titulaires évolue par un recrutement lié à la montée en puissance des missions confiées au syndicat et à la reprise des activités exercées auparavant par le Département (création d'un poste de rédacteur territorial, transfert du personnel office de tourisme).

A noter depuis l'année 2021 la mise en place du RIFSEEP qui entraîne une revalorisation salariale de l'ensemble des agents du syndicat.

Au budget annexe, les charges de personnel sont celles-ci :

- Personnel saisonnier : 152 980 € en 2022, 132 257 € en 2021, 102 387 € en 2020.

En 2020 et 2021 restrictions d'ouverture en raison de la crise sanitaire.

L'augmentation est liée au développement du parcours et aux contraintes réglementaires (ex : surveillance salle de l'exposition temporaire en 2021 et 2022).

Pour les années à venir, l'objectif est de maîtriser et de stabiliser les dépenses de personnel (hors GVT). L'équipe permanente actuelle devant être en capacité de conduire l'ensemble des missions confiées.

2 / Les charges à caractère général doivent être contenues, avec une attention particulière pour le budget annexe dont les dépenses devront être optimisées, notamment en ce concerne le coût des expositions temporaires et des activités scolaires. L'augmentation du nombre de visiteurs payants devant aussi être une priorité.

D'ici à deux ans les travaux de rationalisation des systèmes de chauffage du site (actuellement électricité, gaz, fioul) par la création d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur technique devraient permettre une meilleure maîtrise des coûts énergétiques.

En 2022 les dépenses d'énergie (pour les deux budgets cumulés) s'élèvent à un total de 87 665€ (+ 15 727 € qui seront prélevés en 2023 correspondant à une facture électrique de 2022). En 2021, la facture énergétique totale s'élevait à 52 000 €.

L'élaboration du budget 2023 et des suivants devront se faire avec une grande rigueur. Tous les chapitres et articles seront étudiés, cadrés et justifiés.

Cependant malgré tout le sérieux et le sens des responsabilités qui pourra être mis dans le travail sur les finances du Syndicat Mixte, il apparaît clairement aujourd'hui que celui-ci souffre d'un sous financement structurel. La bonne exécution des missions qui lui sont confiées est directement tributaire de la montée en charge importante des coûts liés à l'exploitation et à la maintenance du site.

Le Syndicat Mixte se trouve à un moment clé de son histoire, des décisions politiques fortes doivent être prises, il en va de sa pérennité. Plusieurs pistes peuvent être envisagées de la redéfinition du périmètre de ses compétences avec des évolutions structurelles et juridiques en passant par la recherche de nouvelles sources de financement et la sollicitation d'autres partenaires publics et privés.

En l'état actuel les propositions budgétaires 2023, qui seront soumises au vote des membres du Comité Syndical en mars prochain, font apparaître des besoins complémentaires :

- 285 210 € pour le Conseil Départemental
- 194 105 € (dont 51 500 € de complément 2022) pour la Communauté d'Agglomération, ces chiffres tenant compte de la reprise du déficit constaté en 2022.

La section d'investissement

(Du budget principal uniquement, le budget annexe n'ayant qu'une section de fonctionnement)

1/ Les programmes achevés

10 programmes sont aujourd'hui achevés :

- Maison du Cardinal : 4,42 M€

Cette tranche a permis la restauration de la maison du Cardinal et de l'aile ouest qui accueillent aujourd'hui les bureaux du festival, le bureau d'information touristique, l'accueil-billetterie du parcours de visite, la boutique, les bureaux du Syndicat Mixte, des salles de réunions ou d'expression culturelle (cours de musique de l'association la chaise musicale).

- Chapelle des pénitents : 1,26 M€

Cette opération a permis de sauvegarder ce qui constitue l'église paroissiale d'hiver de la Chaise-Dieu, dont les désordres structurels étaient importants.

- Tour Clémentine : 0,25 M€
- Le cloître : 0,49 M€
- La porte du For : 0,09 M€
- Tapisseries : 0,5 M€

- Jardin du cloître : 0.08 M€

Le total de ces travaux, considérés comme achevés, s'élève à 7,09 M€ soit 38,76 % des dépenses réalisées entre 2008 et 2018.

Depuis 2020, les programmes suivants se sont ajoutés, et pour certains achevés :

- l'Aile de l'écho : 8,48 M€ de dépenses réalisées et 0,98 M€ de dépenses inscrites au titre des exercices 2019 et suivants.

- la Muséographie : 0,19 M€ de dépenses réalisées et 1,76 M€ de dépenses inscrites au titre des exercices 2019 et suivants.

- l'accueil et la mise en tourisme de l'aile ouest : 1,2 M€ inscrits au titre des exercices 2019 et suivants.

En 2021, les travaux d'accueil et de mise en tourisme se sont poursuivis pour s'achever en partie (sanitaires abbatiales et contrôles d'accès) au printemps 2022. Montant : 144 109 €

En novembre 2022 a débuté le chantier de mise en sécurité incendie (SSI) de l'Eglise abbatiale et de la Tour Clémentine qui doit s'achever en mars 2023. Montant des travaux 553 500 €

2/ Les programmes à venir :

Projet	Budget estimatif	Prévu en 2023
SSI Abbatiale (achèvement mars 2023)	553 500, 00 €	544 000, 00€
Déshumidificateurs tapisseries (février 2023)	8 000, 00 €	8 000, 00€
Restauration de l'orgue (soufflets, sculptures bois, dépoussiérage et accord général)	99 600, 00 €	99 600, 00€
Restauration maître autel	(Estimation) 35 000, 00 €	35 000, 00€
Programme aménagement Echo 2	En cours d'estimation	
Chaufferie biomasse	En cours d'estimation > 1,2 M €	
Equipement audiophones	8 000, 00 €	8 000, 00€
Remplacement du mât (main d'œuvre et	(à actualiser) 10 000, 00 €	
Travaux toitures (Tour Abbatiale)	25 000, 00 €	25 000, 00€

En 2023 sont programmés les travaux sur l'orgue et le maître autel. Les prochains mois devant aussi permettre d'avancer sur le programme d'aménagement de l'aile de L'Echo 2 et la création de la chaufferie biomasse.

La définition d'un projet précis pour les places Lafayette et de l'Echo figurent aussi parmi les objectifs de l'année.

Les crédits actuellement disponibles pour les investissements doivent permettre la réalisation des dépenses 2023.

3/ Les financements

Le financement de l'investissement se décompose en trois volets :

- **les subventions** Etat (dont DRAC), Région, CPER

- **les contributions des membres** du Syndicat Mixte (Département pour 2/3, Communauté d'Agglomération et Commune de La Chaise Dieu pour 1/3 *dont 2.5% de la charge nette pour la Commune*)
- **le Fonds de Compensation pour la Taxe à la Valeur Ajoutée (FCTVA)**

Les différents éléments composant les recettes d'investissement se répartissent : (selon le prévisionnel 2023)

Prévisionnel de recettes 2023	Répartition par montant	Répartition en %
Subventions	542 320,39 €	27 %
Contributions des membres *	178 210,20 €	9 %
FCTVA	63 738,03 €	3 %
Dotations aux amortissements (dépenses pour la section de fonctionnement)	37 793,93 €	2 %
Excédent d'investissement reporté	1 179 960,00 €	59 %
TOTAL	2 002 022,55 €	

* Les contributions des membres, se limiteront au plan de financement pour les travaux SSI Abbatiale, au vu de l'excédent reporté de 1 179 960,00€.

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents prend acte des orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.